

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège Administratif :
Centre Norbert Ségard
12 Avenue Industrielle
59520 MARQUETTE LEZ LILLE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
« ALLIANCE NORD OUEST »

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, DEPLANQUE Jean-Michel, DEPRICK Carole, DAUBRESSE Marc-Philippe, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, BRIFFAUT Jean-Jacques, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, JANSSENS Daniel, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, GILLON Martine, HOUSSIN Jacques, HENNO Olivier, DUTRIAUX Thérèse, MIELKE Eric, EURIN Jean-Pierre, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, PROVO Bernard, GREGOIRE Francis, SOMON Nadine, LOOSVELT Michel, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, HALLYNCK Rose-Marie, LECLERCQ Bernard.

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

LUCOT Lise, KYNDT Annie, MAILLIET Marie-Gérard, FRAPPART Laurent.

Membres titulaires absents, excusés :

PLATTEAU Thierry, BEADES Miguel, VANGOETHEN Cédric, COUSIN Yvon, CAUDRON Christophe, MUSMEAUX Roseline, SAVARY Thérèse, VARINGOT Daniel, SOMAIN Véronique, COURION Marlène.

Secrétaire de séance : Monsieur Rudy DELAPLACE

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le 17 mars 2010

Nombre de membres en exercice : 39

**10-09 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER UN BAIL EN PREVISION DU
DEMEMAGEMENT DU SIVOM**

Cette délibération annule et remplace la délibération 10/03.

Parce que les locaux du SIVOM ne sont plus adaptés aux besoins du SIVOM (la surface et les coûts d'entretien sont disproportionnés par rapport au nombre d'agents sur le site), il est proposé de louer de nouveaux locaux sur le territoire du SIVOM à compter du 1^{er} avril 2010 sis 68B rue de Wambrechies à Marquette lez-Lille à la société Kenmore office properties SAS.

Le loyer fixé pour ces nouveaux locaux s'élève à 46 070 € HT (pour un espace de 334m²). Il est révisable à la date de renouvellement de bail.

Les honoraires d'Arthur LOYD s'élève à 6 910,50 €.

Le montant du dépôt de garantie correspondant à 3 mois de loyer HT et s'élève à 11 517,50 €.

Le bailleur supportera les travaux dans la limite de 33 741.65 € HT. Si le preneur donne congés à l'expiration de la 1^{ère} période triennale, il sera redevable envers le bailleur d'une indemnité égale à la moitié du coût des travaux d'aménagement pris en charge par le bailleur.

Le contrat est consultable au SIVOM.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail de 3-6-9 ans.

Le comité syndical, à l'unanimité des présents adopte cette délibération.

10-10 : CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2010

1. FISCALISATION COMMUNES ADHERENTES A L'INTEGRALITE DES COMPETENCES.

900 000,00

50 % au prorata population	Chiffres Insee 2010	:	450 000,00
25 % au prorata produit attendu		:	225 000,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition		:	225 000,00

Au prorata de la population

Lambersart	28 861,00
Marquette	9 854,00
Pérenchies	7 847,00
Saint André	10 979,00
Verlinghem	2 334,00
Wambrechies	9 976,00
Quesnoy sur Deûle	7 033,00
Lompret	2 410,00
Total	79 294

Lambersart	163 788,56
Marquette	55 922,26
Pérenchies	44 532,37
Saint André	62 306,73
Verlinghem	13 245,64
Wambrechies	56 614,62
Quesnoy sur Deûle	39 912,86
Lompret	13 676,95
Total	450 000,00

Au prorata du produit attendu

Lambersart	15 676 102
Marquette	4 233 835
Pérenchies	2 366 304
Saint André	4 316 825
Verlinghem	612 030
Wambrechies	3 855 966
Quesnoy sur Deûle	1 898 008
Lompret	791 904
TOTAL	33 750 974,00

Lambersart	104 504,33
Marquette	28 224,75
Pérenchies	15 774,90
Saint André	28 778,00
Verlinghem	4 080,08
Wambrechies	25 705,70
Quesnoy sur Deûle	12 653,02
Lompret	5 279,21
TOTAL	225 000,00

Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	43 134 100
Marquette	10 408 900
Pérenchies	8 377 800
Saint André	14 529 300
Verlinghem	2 969 700
Wambrechies	13 238 700
Quesnoy sur Deûle	7 735 100
Lompret	3 842 400
TOTAL	104 236 000

Lambersart	93 107,68
Marquette	22 468,27
Pérenchies	18 084,01
Saint André	31 362,41
Verlinghem	6 410,29
Wambrechies	28 576,57
Quesnoy sur Deûle	16 696,70
Lompret	8 294,06
TOTAL	225 000,00

TOTAL PARTICIPATION

Lambersart	361 400,57
Marquette	106 615,29
Pérenchies	78 391,29
Saint André	122 447,15
Verlinghem	23 736,01
Wambrechies	110 896,89
Quesnoy sur Deûle	69 262,58
Lompret	27 250,22
TOTAL	900 000,00

2. FISCALISATION 2010 – DEULEMONT

part du budget du SIVOM affectée aux compétences auxquelles adhère la ville de Deùlémont :		370 482,10
50 % au prorata population	Chiffres Insee 2010	: 185241,05
25 % au prorata produit attendu		: 92620,525
25 % au prorata des masses globales d'imposition		: 92620,525

Au prorata de la population

Lambersart	28 861
Marquette	9 854
Pérenchies	7 847
Saint André	10 979
Verlinghem	2 334
Wambrechies	9 976
Quesnoy sur Deùle	7 033,00
Lompret	2 410,00
Deùlémont	1 589,00
Total	80 883

Lambersart	66 098,46
Marquette	22 567,97
Pérenchies	17 971,47
Saint André	25 144,49
Verlinghem	5 345,41
Wambrechies	22 847,38
Quesnoy sur Deùle	16 107,22
Lompret	5 519,47
Deùlémont	3 639,18
Total	185 241,05

Au prorata du produit attendu

Lambersart	15 676 102
Marquette	4 233 835
Pérenchies	2 366 304
Saint André	4 316 825
Verlinghem	612 030
Wambrechies	3 855 966
Quesnoy sur Deùle	1 898 008
Lompret	791 904
Deùlémont	402 926,00
TOTAL	34 153 900

Lambersart	42 511,36
Marquette	11 481,56
Pérenchies	6 417,08
Saint André	11 706,62
Verlinghem	1 659,74
Wambrechies	10 456,83
Quesnoy sur Deùle	5 147,13
Lompret	2 147,53
Deùlémont	1 092,68
TOTAL	92 620,53

Au prorata des masses globales d'imposition

Lambersart	43 134 100
Marquette	10 408 900
Pérenchies	8 377 800
Saint André	14 529 300
Verlinghem	2 969 700
Wambrechies	13 238 700
Quesnoy sur Deùle	7 735 100
Lompret	3 842 400
Deùlémont	1 873 000
TOTAL	106 109 000

Lambersart	37 650,93
Marquette	9 085,73
Pérenchies	7 312,82
Saint André	12 682,35
Verlinghem	2 592,19
Wambrechies	11 555,81
Quesnoy sur Deùle	6 751,82
Lompret	3 353,96
Deùlémont	1 634,91
TOTAL	92 620,53

TOTAL PARTICIPATION

Lambersart	146 260,76
Marquette	43 135,26
Pérenchies	31 701,37
Saint André	49 533,45
Verlinghem	9 597,34
Wambrechies	44 860,02
Quesnoy sur Deûle	28 006,17
Lompret	11 020,95
Deûlémont	6 366,77
TOTAL	370 482,10

clés de répartition		contribution attendue
50 % au prorata de la population	1589/80883	3 639,18
25 % au prorata du produit attendu	402 926/34153900	1 092,68
25 % au prorata des masses globales d'imposition	1 873 000/106109000	1 634,91
TOTAL		6 366,77

la part de budget affectée au tourisme se décompose comme suit :

<i>subvention OTI :</i>	200 000,00
<i>DEF 2009 (D-R) :</i>	132 866,17
<i>indemnités élus (VP tourisme +3/12 pst):</i>	9 210,24
<i>part salaire affecté au tourisme :</i>	28 405,69
	370 482,10

1. CONTRIBUTIONS – RECAPITULATIF POUR TOUTES LES COMMUNES ADHERENTES

Lambersart	361 400,57
Marquette	106 615,29
Pérenchies	78 391,29
Saint André	122 447,15
Verlinghem	23 736,01
Wambrechies	110 896,89
Quesnoy sur Deûle	69 262,58
Lompret	27 250,22
Deûlémont	6 366,77
TOTAL	906 366,77

Le comité syndical à l'unanimité des présents vote ces contributions.

10-11 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL

Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 382 552,91
Total des recettes	1 349 038,99
Résultat de l'exercice 2009 estimé	-33 513,92
Excédent antérieurs	601 845,20
Résultat cumulé au 31 décembre 2009 estimé	568 331,28

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R 002	568 331,28

Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	46 384,03
Total des recettes	126 641,77
Résultat de l'exercice 2009 estimé	80 257,74
résultats antérieurs	355 317,69
Résultat cumulé au 31 décembre 2009	435 575,43

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	435 575,43

Le comité syndical à l'unanimité des présents vote la reprise anticipée des résultats comme ci-dessus présentés.

10-12 : BUDGET PRIMITIF 2010

Chap Articles	Libellés		bp 2009+dm	ca 2009 estimé	BP 2010
60611	Eau et Assainissement		600,00	410,91	200,00
60612	Energie Electricité		5 100,00	4 275,28	2 100,00
60621	Combustibles		18 000,00	11 048,94	6 000,00
60622	carburant		650,00	549,23	650,00
60623	Alimentation		1 300,00	993,23	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien		700,00	712,59	350,00
60632	Fournitures de petit équipement		300,00	84,19	200,00
6064	Fournitures de bureau		5 000,00	4 847,88	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures		200,00	566,89	350,00
6132	Locations immobilières				55 000,00
6135	Locations mobilières		3 010,00	2 900,65	3 100,00
61521	terrains		2 400,00	1 934,64	250,00
61522	bâtiments		23 200,00	29 475,29	5 550,00
61558	autres biens mobiliers		850,00	186,58	450,00
6156	Maintenance		25 900,00	20 934,87	20 600,00
616	primes d'assurances		7 162,00	5 185,56	5 450,00
617	etudes et recherches		21 000,00		111 000,00
6182	Documentation générale		1 800,00	1 246,61	1 500,00
6184	versements à des org formation		5 000,00	1 093,67	4 000,00
6185	frais de colloques et séminaires		400,00		300,00
6225	indemnités au comptable et régisseur		815,00	799,89	820,00
6226	Honoraires		28 000,00	21 846,13	12 300,00
6231	annonces et insertions		9 440,00	7 206,40	10 950,00
6232	fêtes et cérémonies		39 790,00	35 261,52	49 800,00
6236	catalogues et imprimés		55 700,00	54 348,62	66 200,00
6238	divers		42 070,00	13 341,81	35 800,00
6241	transport de biens		50,00		
6251	voyages et déplacements		1 700,00	1 036,57	1 500,00
6256	missions		200,00	30,00	150,00
6257	réceptions		6 000,00	3 997,82	6 000,00
6261	Frais d'affranchissement		7 500,00	7 248,86	7 300,00
6262	Frais de télécommunications		6 650,00	6 174,17	11 500,00
6281	concours divers cotisations		2 475,00	2 375,00	2 400,00
6288	autres services extérieurs		83 800,00	76 254,82	110 500,00
637	autres impôts, taxes et versements assi		3 000,00	1 866,15	2 000,00
O11	Charges à caractère général		409 762,00	318 234,77	540 470,00
Chap Articles	Libellés		bp 2009+dm	ca 2009 estimé	BP 2010
6218	personnel extérieur		500,00		400,00
6331	versement de transport		2 715,00	2 748,88	2 900,00
6332	cotisations versées au FNAL		755,00	987,88	1 100,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG		3 000,00	3 009,97	3 200,00
64111	Rémunération principale		147 910,00	131 454,72	150 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de		12 440,00	11 808,52	13 000,00

	résidence				
64118	Autres indemnités		40 470,15	37 292,65	40 000,00
64131	Rémunération		4 995,00	22 415,34	21 000,00
6451	cotisations URSSAF		25 910,00	28 826,37	30 000,00
6453	cotisations caisses de retraite		47 990,25	38 725,77	40 000,00
6454	cotisations ASSEDIC		1 300,00	1 293,00	1 500,00
6455	cotisations assurances personnel		8 800,00	8 767,93	8 800,00
6458	cotisations autres organismes sociaux		1 600,00	1 814,56	1 900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		600,00	88,14	500,00
64832	contribution au fonds de compensation		900,00	662,62	700,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL		299 885,40	289 896,35	315 000,00
Chap Articles	Libellés		bp 2009+dm	ca 2009 estimé	BP 2010
O14	ATTENUATION DE PRODUITS				
6531	Indemnités		60 500,00	59 223,72	62 000,00
6533	cotisations retraite		5 700,00	6 265,82	6 500,00
65737	Subventions fonctionnement org publics		200 000,00	200 000,00	200 000,00
65748	subventions fonctionnement Autres org		401 514,60	397 145,15	421 500,00
65	Autres charges de gestion courante		667 714,60	662 634,69	690 000,00
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE		1 377 362,00	1 270 765,81	1 545 470,00
	011+012+014+65+656				
6718	autres charges exceptionnelles				
673	titres annulés				
678	autres charges		420,00	417,56	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		420,00	417,56	500,00
O22	Dépenses imprévues				
	maxi dep reelles *7,5%				
	TOTAL DEPENSES REELLES		1 377 782,00	1 271 183,37	1 545 970,00
	011+012+014+65+656+66+67+68+022				
O23	virement à la section d'investissement OS				
6811	Dotations aux amortissements OS		58 199,92	111 369,54	102 000,00
6812	Dotations aux amortissements OS		53 169,62		
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections		111 369,54	111 369,54	102 000,00
	TOTAL prélèvements au profit section Investissement		111 369,54	111 369,54	102 000,00
	O23+O42				
O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE		111 369,54	111 369,54	102 000,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 489 151,54	1 382 552,91	1 647 970,00

**FONCTIONNEMENT
RECETTES**

Chap Articles	Libellés		bp 2009+dm	ca 2009 estimé	BP 2010
OO2	résultat de fonctionnement reporté	reprise anticipée des résultats	601 845,20	601 845,20	568 331,28
6419	remboursement sur rémunération du personnel		996,00	996,03	
O13	Atténuations de charges		996,00	996,03	0,00
7062	redevance et droits des services à caractère culturel		4 200,00	11 592,00	4 200,00
70848	aux autres organismes		102 570,00	114 224,18	79 000,00
70878	par d'autres redevables				
7088	autres produits divers				
70	PRODUITS		106 770,00	125 816,18	83 200,00
7311	Contributions directes		905 238,00	910 493,00	906 366,00
73	Impôts et taxes		905 238,00	910 493,00	906 366,00
7473	Départements		1 500,00	1 500,00	1 500,00
7474	participation des communes		303 900,00	303 908,79	327 903,30
7477	fonds européens				
7478	autres organismes		4 000,00	4 000,00	4 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS		309 400,00	309 408,79	333 403,30
752	revenus des immeubles				
75	autres produits de gestion courante		0,00		
TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE		1 322 404,00	1 346 714,00	1 322 969,30
	70+73+74+75+013				
7788	produits exceptionnels divers		418,00	2 324,99	
	TOTAL RECETTES REELLES		1 322 822,00	1 349 038,99	1 322 969,30
7788	produits exceptionnels divers				
	(regularisation contrepassations icne)				
O42	opération d'ordre de transferts entre sections		0,00		
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT		0		
	O42+O43				
	TOTAL RECETTES		1 924 667,20	1 950 884,19	1 891 300,58

BUDGET 2010
DEPENSES
INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	bp2009+dm	ca 2009 estimé	BP 2010
2031	frais d'études	91 000,00		164 838,57
205	Concessions brevets	12 000,00	11 627,24	12 000,00
20	Immobilisations incorporelles	103 000,00	11 627,24	176 838,57
20414	subvention d'équipement versée	30 736,00		30 736,00
204	subvention d'équipement versée	30 736,00		30 736,00
2111	terrains	200 000,00		200 000,00
2135	installations générales, agencement	17 000,00	1 263,61	22 000,00
21532	réseaux d'assainissement	8 000,00		2 000,00
2181	Installations générales, agencement			
2183	Matériel de bureau et informatiques	25 000,00	3 175,53	20 000,00
2184	Mobilier	16 551,23		16 500,00
2188	autres	75 000,00	30 317,65	75 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	341 551,23	34 756,79	335 500,00
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	475 287,23	46 384,03	543 074,57
O20	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes	0,00		
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	475 287,23	46 384,03	543 074,57

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Article s	Libellés	bp 2009+dm	ca estimé 2009	BP 2010
001	EXCEDENT d'investissement reporté	355 317,69	355 317,69	435 575,43
10222	FCTVA	8 600,00	15 272,23	5 499,14
1068	excédents de fonctionnement capitalisé			
10	DOTATIONS	8 600,00	15 272,23	5 499,14
1641	emprunt en euros		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	8 600,00	15 272,23	5 499,14
021	virement de la section de fonctionnement			
28031	amortissement frais d'études	17 111,90	17 111,90	17 111,90
28041	amortissement subvention d'équipement ersée	65 464,02	65 464,02	65 464,02
2805	concession de droits	14 362,18	14 362,18	3 848,36
28181	installations générales	662,64	875,07	875,07
28183	amt Mtériel de bureau	5 835,94	5 835,94	6 894,41
28184	amt Mobilier	4 307,81	4 307,81	4 307,96
28188	autres	3 625,05	3 412,62	3 498,28
28	amortissement des immobilisations	111 369,54	111 369,54	102 000,00
040	opération d'ordre de transferts entre sections	111 369,54	111 369,54	102 000,00
	TOTAL recettes d'ordre d'investissement	111 369,54	111 369,54	102 000,00
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	475 287,23	481 959,46	543 074,57

Le comité syndical, à l'unanimité des votants adopte le budget 2010.

10-13 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION

L'Association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (A.L.P.E.S.) a été créée en janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (P.L.I.E.) sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq en Baroeul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le SIVOM s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du P.L.I.E. et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 3 août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association A.L.P.E.S. soit le porteur juridique de cette structure.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association réunie le 4 mai 2006 a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'Association A.L.P.E.S.

En conséquence, il est proposé :

- Au titre du P.L.I.E. : de fixer le montant de la subvention à 120 738,16 € pour l'année 2010 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.(Base Insee 2009)

- Au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2010 à 100 000 € et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.

- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité pour l'année 2010.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.

10-14 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE

L'Association Mission Locale Métropole Nord-Ouest a été créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest selon la convention cadre passée entre le SIVOM et l'Association le 22 janvier 1998, le SIVOM s'engage à subventionner l'association. La demande de subvention par la Mission locale s'élève pour 2010 à 159 500 €.

La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de la Mission Locale et participe au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical :

- D'autoriser le versement de la subvention à l'Association Mission Locale Métropole Nord-Ouest d'un montant de 159 500 €, inscrit au budget primitif 2010 et, conformément aux clauses de la convention qui précise les modalités de paiement ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs pour l'année 2010.

Convention jointe en annexe

Madame Martine GILLON ne prend pas part au vote.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.

10-15 : SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU VAL DE DEULE

Par délibération 06/50 en date du 13 décembre 2006, le SIVOM a adopté la création de l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

Cet Office du Tourisme est chargé d'assurer l'accueil, l'information et la promotion touristique des villes du SIVOM Alliance Nord Ouest.

Pour 2010, il est proposé de doter l'Office d'une subvention d'un montant de 200 000 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens 2010 avec l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € selon les modalités de versement définies dans la convention.

Convention d'objectifs jointe en annexe

Pierre PENNEQUIN ne prend pas part au vote et se retire.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.

10 – 16 TARIFS DEULE EN FETE 2010

Dans le cadre de Deûle en Fête, il convient de fixer les tarifs des croisières sur la Deûle, du prix d'entrée à la manifestation « Élection de Miss Vallée de la Deûle ».

Mini croisières (entre Lille et Lambersart)

Gratuit (tickets verts)

Croisières de l'Amitram

5 euros pour tous à partir de 2 ans (tickets bleu)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets jaunes)

Croisière animées

2 euros pour tous à partir de 2 ans (tickets marron)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets jaunes)

Élection de Miss Vallée de la Deûle

5 euros pour les adultes (tickets rouges)

Gratuit pour les moins de 12 ans (tickets roses)

Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces tarifs.

10-17 : CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EUROPE

L'Association « Maison de l'Europe » bénéficie d'une mise à disposition de locaux par le SIVOM Alliance Nord Oest. Il convient de mettre à jour la convention de mise à disposition, en raison du déménagement prochain du SIVOM prévu avant l'été 2010.

Convention jointe en annexe

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le président du SIVOM à signer la convention de mise à disposition de locaux.

10-18 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FRANCAISE DE PREMIERS SECOURS

L'Association Française de Premiers Secours bénéficie d'une mise à disposition de locaux par le SIVOM Alliance Nord Oest. Il convient de mettre à jour la convention de mise à disposition, en raison du déménagement prochain du SIVOM prévu avant l'été 2010.

La convention est jointe en annexe.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le président du SIVOM à signer la convention.

**10-19 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – BUDGET PRINCIPAL
SIVOM ALLIANCE NORD OUEST.**

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord Ouest. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements brut effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2009. Le montant à payer pour l'année 2010 s'élève à 4 017,95 € établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2009.

En conséquence, je propose :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM Alliance Nord Ouest pour un montant de 4 017,95€.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales du SIVOM Alliance Nord-Ouest.

**10-20 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – BUDGET ANNEXE DE
LA RESIDENCE GEORGES DELFOSSE.**

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de la Résidence Georges DELFOSSE. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements brut effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2009. Le montant à payer pour l'année 2010 s'élève à 17 873,37 € établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2009.

En conséquence, je propose :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de la Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 17 873,37 €.

Le comité syndical à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales de la Résidence Georges DELFOSSE.

10-21 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLIC

L'Association C.L.I.C. Métropole Nord-Ouest a été créée en juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'Association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée départementale lors de sa séance plénière du 10 avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0.20€ par habitant minimum.

Ainsi, le C.L.I.C. sollicite une subvention d'un montant de 15 858.80 €, soit 0,20€ par habitant, au titre de l'année 2010 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association C.L.I.C. pour 2010.
- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 858.80€

Marie-Gérard MAILLIET ne prend pas part au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le versement de la subvention et autorise le Président à signer la convention avec l'association CLIC.

10-22 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES, AUTORISATION DU PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION , DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT, POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Pour procéder à la mission d'analyse stratégique (juridique, technique et financière) en vue de la renégociation au contrat pour l'établissement et l'exploitation du réseau câblé du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des villes de La Madeleine et Bondues, il y a lieu de créer un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du code des marchés publics, entre les différents opérateurs du projet.

Chaque membre du groupement exécutera la part du marché dont il a la charge conformément aux dispositions définies dans la convention.

Il y a lieu d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offres du SIVOM, un titulaire et un suppléant pour coordonner le groupement tel qu'il l'est proposé dans la convention et représenter le SIVOM.

Le conseil Syndical est invité à :

- voter la convention de groupement de commandes et autoriser le Président à la signer ;
- désigner le représentant du SIVOM pour siéger au sein de la commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour le marché de services en vue de la renégociation au contrat pour l'établissement et l'exploitation du réseau câblé du SIVOM Alliance Nord-Ouest et des villes de La Madeleine et Bondues et la présider, le SIVOM étant coordinateur.

Le conseil syndical vote à l'unanimité, la convention de groupement de commandes et autorise le Président à la signer. Il désigne Bernard PROVO, titulaire et Michel SAS suppléant, pour siéger au sein de la dite commission.

La séance est levée à 21 heures.